Rapport de 2004 du Département d'Etat sur la Situation du Trafic des Personnes au Burkina Faso

Burkina Faso (Groupe des Pays dits "Tier 2"):

Le Burkina Faso est un pays pourvoyeur, de transit et de destination pour les enfants trafiqués à des fins de travail domestique et commercial. Des femmes burkinabe sont contraintes à la prostitution après qu'elles soient arrivées en Europe avec l'idée d'y travailler comme domestiques. Des enfants burkinabe sont trafiqués à travers le pays, en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Ghana, au Nigeria, et au Mali. Le Burkina Faso est un pays de transit pour les enfants trafiqués du Mali et est également un pays de destination pour les enfants trafiqués du Bénin et du Togo. Les garçons trafiqués vers le Burkina Faso et à l'intérieur du Burkina Faso sont employés comme travailleurs forcés dans l'agriculture ou employés comme domestiques, ouvriers métalliques, menuisiers, et comme mineurs; les filles travaillent notamment comme domestiques et vendeuses; cependant, elles sont également soumises à la prostitution forcée. Les enfants trafiqués vers le Burkina Faso et à l'intérieur du Burkina Faso sont soumis à la violence, aux abus sexuels, à la prostitution forcée, et à la privation de nourriture, d’abri, de scolarisation et de soins médicaux.

Le gouvernement du Burkina Faso ne se conforme pas entièrement aux normes minimums pour éradiquer le trafic; cependant, il fait des efforts significatifs pour y parvenir. Le gouvernement doit intensifier ses efforts pour assurer la protection et l'assistance à l'endroit des victimes du trafic. Il doit également accroître le nombre d'investigations et des poursuites judiciaires à l'encontre des trafiquants suspects.

Poursuites Judiciaires :

En 2003, le gouvernement du Burkina Faso a pris des mesures modestes pour améliorer ses poursuites judiciaires contre les trafiquants. En mai 2003, l'Assemblée Nationale a adopté une loi anti-trafic qui punit le trafic des enfants et impose des amendes substantielles aux contrevenants avec un emprisonnement allant jusqu'à 10 ans. En 2003, 17 trafiquants d'enfants ont été arrêtés et poursuivis conformément à une loi passée. Deux d'entre eux ont été

condamnés à six mois de prison avec sursis; le reste des accusés a été acquitté pour insuffisance de preuves. Aucune poursuite judiciaire n'a eu lieu dans le cadre de la nouvelle loi anti-trafic. Le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale a, dans un rapport, fait état de l'interception par les comités régionaux de surveillance et des forces de sécurité de 644 enfants trafiqués; dont 620 enfants burkinabe et 24 enfants venant d'autres pays. Un comité composé de ministères et d'ONGs a élaboré un plan d'action national sur le trafic qui est toujours à l'étude. En janvier 2004, le Ministère de l'Action Sociale a publié un rapport sur ses efforts relatifs à la lutte contre le trafic au cours de la période 2000-2003. Le gouvernement négocie avec le gouvernement du Mali en vue de signer un accord de coopération pour combattre le trafic transfrontalier des enfants.

Protection :

Les efforts du gouvernement en vue de protéger les victimes du trafic au cours de la période couverte par le rapport ont été insuffisants. Le gouvernement a créé deux centres pour aider à la réinsertion sociale des enfants à risque. Seul un de ces centres est doté de ressources et d'installations adéquates. Cinq centres de transit pour enfants trafiqués ont été créés avec la coopération du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) pour la prise en charge de 644 enfants en 2003. Les Comités de Vigilance et de Surveillance installés dans 11 régions ont distribué aux mères des enfants trafiqués des petites sommes pour les micro-crédits. Le gouvernement a négocié un accord avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'UNICEF pour rapatrier les enfants venant d'autres pays.

Prévention :

Le gouvernement a, de concert avec les Etats-Unis, sponsorisé un projet de 12 mois pour former des responsables burkinabè chargés de la mise en application des lois dans toutes les 13 régions afin d'identifier et punir des cas de trafic de personnes. En 2003, le Ministère de l'Action Sociale a sponsorisé un programme de création de Comités de Vigilance et de Surveillance en vue de combattre le trafic des enfants dans les régions où il est préoccupant. Chaque comité est composé des membres issues de l'administration régionale, des forces de

sécurité, des sociétés de transports, et du secteur agricole. Les membres reçoivent une formation sur la nature et les risques du trafic, ainsi que sur les voies et moyens pour identifier le trafic quand il a lieu. Les médias du gouvernement, souvent en collaboration avec les ONGs, ont diffusé des programmes contre le trafic et le travail des enfants.